

Elections régionales 2004, Un enjeu important pour l'avenir du monde associatif

Cela fait plus de vingt ans que les associations développent une partie croissante de leurs activités dans le cadre de la décentralisation. Les collectivités territoriales sont devenues aujourd'hui l'un des principaux partenaires de leurs interventions au profit d'un nombre toujours plus important de populations. Les associations sont ainsi devenues un acteur incontournable de l'action publique locale.

Ces élections appellent grande attention du monde associatif aux programmes des élus qui vont gouverner des collectivités avec des compétences accrues.

Cette nouvelle étape de la décentralisation doit être l'occasion d'un partenariat explicité et renouvelé entre les pouvoirs publics locaux et les associations au profit d'une société qui crée des liens sociaux, développe la citoyenneté participative, lutte contre les excès de l'individualisme, le racisme et la xénophobie.

Cette publication spéciale est l'occasion pour la CPCA, instance représentative du mouvement associatif français, et les CPCA régionales qui témoignent ici de leur travail de terrain, d'interpeller les candidats aux élections régionales et cantonales en faveur de l'adoption d'un véritable cadre partenarial entre eux et les associations afin :

- ♦ De promouvoir une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative (fonds régional de formation des bénévoles et des salariés, soutien aux instances fédératives et interassociatives, journées régionales des associations, annuaire de la vie associative régionale, site Internet portail etc.)

- ♦ De formaliser un code de bonne conduite dans le cadre d'une Charte locale des engagements réciproques entre les associations et les pouvoirs publics locaux (financements, concertations, représentativité, évaluation, études et recherches etc.)

- ♦ De soutenir l'économie sociale comme une composante essentielle de la vie économique locale (soutien à l'emploi, à la fonction employeur, aux nouvelles formes d'entreprenariats collectifs etc.)

- ♦ De favoriser la démocratie participative en se donnant les moyens de faire exister les instances de consultations existantes et de soutenir les expériences ou innovations en cours (Conseils de développement des Pays, plates-formes thématiques logement, exclusion etc.).

En conséquence de quoi, la CPCA appelle les associations à mobiliser leurs membres pour accomplir leur devoir de citoyen les 21 et 28 mars prochains. Voter, c'est aussi choisir le futur de la vie associative.

Le Président,
Frédéric Pascal

LES ASSOCIATIONS ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, PAR JACQUELINE MENGIN p 2
ENCART : LE POIDS ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN RÉGIONS p 3

INTERPELLER ET RENCONTRER LES CANDIDATS AU NOM DU MONDE ASSOCIATIF ORGANISÉ p 4
LES EXEMPLES DES CPCA CENTRE, ILE-DE-FRANCE, BASSE-NORMANDIE ET AQUITAINE

ELECTIONS ET ASSOCIATIONS : LES PARTIS POLITIQUES S'EXPRIMENT ET S'ENGAGENT p 7

MARS 2004 : OÙ EN EST-ON DE L'ACTE II DE LA DÉCENTRALISATION ? p 10

BREVES p 12

Les associations et le développement des territoires

Jacqueline MENGIN, présidente de la Fonda

Les associations sont un élément essentiel du développement des territoires, non seulement parce qu'elles sont facteurs d'innovation économique et sociale, mais aussi facteurs de cohésion et de pérennité de ces territoires. C'est dire que le soutien à leur existence et leur développement est capital. Il doit prendre en compte leurs spécificités.

La créativité des associations

Créer, à travers une association, veut dire rassembler quelques personnes, ou davantage, qui ont en commun une même analyse d'une situation, une même idée de répondre à un besoin, de lutter contre un dysfonctionnement ou une injustice. A partir de cette rencontre va naître un projet concret qui se met en route. A ce stade, le projet est porté par des bénévoles, des militants. Il commence à prendre forme intellectuellement et pratiquement. Mais la gestation de ces projets peut être longue, surtout si les militants viennent de loin. La création par des femmes issues de l'immigration, dans un quartier sensible de Lyon, d'une entreprise de nettoyage associative, a pris cinq ans. Il a d'abord fallu que ces femmes se rencontrent, puissent parler ensemble, puis évoquer leurs problèmes dans une certaine intimité, et enfin que leurs problèmes d'emploi soient tels, qu'accompagnées par une association, elles soient en mesure de créer et de faire vivre leur entreprise.

La notion de territoire

Il existe un débat permanent à propos du territoire pertinent. Les associations n'échappent pas à ce dilemme. Il est évidemment déterminé par la nature du projet lui-même, l'objectif que l'association se donne pour intervenir. Il est déterminé par la cohérence, la "rentabilité" offerte par l'espace visé du projet, mais également par les forces à engager, locales ou d'une plus grande envergure. Intervient alors la connaissance précise du territoire et des forces à l'œuvre dans le domaine économique, social, culturel, associatif. Combien de projets ont échoué ayant négligé l'analyse du terrain de l'intervention, de la cohérence et la faisabilité non seulement interne du projet, mais également externe. L'intervention va modifier une situation existante, mais aussi le rapport entre acteurs déjà à l'œuvre. Par exemple, la création de services dans les départements, par les associations, ne s'est que rarement décidée après l'établissement d'une véritable carte des services existants, publics et privés, de leur importance et du type de services rendus. De même, les créations se font rarement en projetant d'éventuels liens avec d'autres structures, se plaçant dans un milieu déjà investi. Or, il est important, pour un projet naissant, de trouver des complices sur le territoire qui peuvent en faciliter la mise en place concrète. De même, pour les associations, la mise au point du projet sur le territoire risque de l'enfermer sur le local en occultant l'importance de créer ou de maintenir des liens avec l'extérieur à l'aide de complices et de réseaux.

Le développement de projets déjà engagés pose des problèmes du même ordre. Le développement exige-t-il l'extension du territoire d'intervention ? Quelles conditions de mobilisation nouvelle, de relais à créer, de moyens à mettre en œuvre ?

Mais, une autre difficulté surgit est celle de la coïncidence ou non des territoires d'intervention avec les découpages des territoires politiques et administratifs. L'intercommunalité, les pays, les départements, les régions, ne recouvrent pas forcément avec l'opportunité des projets construits par les citoyens. D'assez nombreux projets associatifs se heurtent à des limites de collectivités qui les marginalisent et compliquent singulièrement les soutiens publics dont elles pourraient légitimement bénéficier. (associations dont le champ d'intervention est inter-départemental, interrégional) sans compter les oppositions politiques dans les différents empilements de ces structures.

La notion de besoin

Les associations se donnent comme objectif de répondre aux besoins des territoires en créant leurs activités. L'idée de création vient de l'observation de la situation territoriale mais aussi de demandes, plus ou moins expresses, d'habitants. Elles ne cherchent pas à susciter des besoins, artificiels, pour justifier leur utilité, comme des entreprises peuvent le faire pour en tirer un profit financier. L'expression de ces besoins est évidemment liée au territoire, repérée là où ils existent, sur le terrain. Mais la façon d'y répondre est spécifique. Cette réponse, inventée par les militants de terrain, se veut en concordance avec les pratiques et la culture du territoire. L'investissement humain y est fondamental. Quelquefois au détriment de l'efficacité de l'organisation et du fonctionnement.

La question des financements et des fonds propres

Lorsque le projet se développe, il impose quelquefois l'appui de forces salariées. Mais il convient de rappeler que beaucoup d'associations sont extrêmement réticentes à franchir ce pas et y renoncent finalement. Seules, 200 000 d'entre elles ont des salariés. Les raisons sont diverses, mais utiles à considérer. Les unes, se définissent comme militantes et ne sont pas sur une option de création de services et de gestion. D'autres, ne se soucient pas de se charger de la responsabilité de la gestion de personnel, et donc de recherche de financements et de la pérennisation de la structure. D'autres aussi, craignent que le recours à des forces salariées ne démobilise les bénévoles à l'œuvre, et donc ne change le caractère de l'association qui risque, à terme, d'être dirigée et monopolisée par une direction salariée dont le CA serait progressivement évincé, faute d'informations suffisantes.

Une association qui déploie ou qui maintient des activités avec des salariés connaît le problème du financement indispensable et de la pérennité de la structure. Dès lors, la tradition est de s'adresser aux pouvoirs publics ou assimilés. Beaucoup d'associations se

sont perdues dans des réponses successives à des appels d'offre pour survivre, entraînant une professionnalisation, bientôt exclusive, qui fait fuir les militants, fragilisant l'association. Des changements de politiques ont entraîné la mort de certaines d'entre elles. Aujourd'hui, la raréfaction des crédits, et plus politiquement, le désengagement de l'Etat vis-à-vis des citoyens organisés, modifie fondamentalement la donne. Le recours au soutien privé et aux ressources venant de prestations est une voie à explorer. Cependant, la culture des entreprises dans notre pays n'est pas de soutenir régulièrement des projets, encore moins des structures, qui n'entrent pas directement dans leurs plans de mécénat. Actuellement, une des voies de recherche est celle d'un mixte, ressources propres, soutien public et privé.

Les associations dans l'économie sociale

Alors que les associations ont conscience au niveau national d'être une des composantes de l'économie sociale, dans les territoires, elles connaissent très mal le secteur des coopératives et des mutuelles. Elles font appel, ici et là, à telle ou telle banque coopérative avec plus ou moins de bonheur, mais n'ont pas le sentiment de former sur le territoire une force commune de ceux qui "entreprennent autrement". La dispersion est totale face aux élus, qui connaissent très mal ce secteur, et aux autres territoires. Les organismes représentatifs organisés au niveau des pays, de départements, des régions tels que les conseils de développement, les CESR, les CRES..ne représentent que très imparfaitement les associations. Elles y sont peu nombreuses, et n'ont pas les moyens, en réalité, de jouer un rôle réel d'expertise, de proposition, à partir de travaux communs avec leurs partenaires de l'économie sociale. Elles considèrent davantage les acteurs coopérateurs ou mutualistes, assez suspects à leurs yeux d'abandonner plus ou moins les valeurs de leurs origines, comme d'éventuels soutiens financiers, bien venus, que comme des partenaires dans une perspective commune de développement des territoires. Or, les acteurs de l'économie sociale, sont les garants des territoires. Ils ne sont pas délocalisables, car ils vivent de et par le territoire, les sociétaires ou associés forment les conseils où les décisions se prennent. Les activités sont tournées vers les besoins réels des habitants de ces territoires.

www.fonda.asso.fr

Le Poids économique des associations en régions

Selon la récente étude de Jacques Malet et Sylvie Malsant, nous assistons en France à une explosion de la vie associative depuis 10 ans. Le nombre d'associations créées a été de 69 640 entre le 1er septembre 2002 et le 31 août 2003, contre 60 000 entre 2000 et 2001. Le nombre d'associations dites vivantes est estimé aujourd'hui à 880 000. Si l'on reprend l'enquête INSEE sur la vie associative parue en septembre 2003, nous observons que 45% des Français de 15 ans et plus font partie d'au moins une association, soit 21,6 millions d'adhérents et 35,6 millions d'adhésions. Les chercheurs nous disent par ailleurs, qu'en dehors ou au sein des associations, 12 millions de personnes de 15 ans ou plus ont eu une activité bénévole en 2002. Enfin le poids économique des associations représente un budget cumulé de 47 milliards d'euros en 2001 soit 3,7% du PIB et emploi 1 650 000 personnes soit 907 000 équivalents temps plein. Sources : INSEE Première, n°920 et n°946. www.insee.fr / Enquête MATISSE V.Tchernonog.

Dans les régions l'analyse du poids économique est souvent limitée à une analyse de l'emploi associatif. Bien qu'insuffisant il s'agit d'un indicateur significatif, qui légitime la prise en considération des associations dans la vie de la région.

Les associations et l'emploi dans la région Ile de France

La région Ile de France compte près de 65000 associations. Le nombre total de salariés dans les associations est de 489 400 dont 304 700 non occasionnels soit 174 000 équivalents temps plein, ce qui représente 6% de l'emploi total dans la région. Il est féminisé à près de 58 %. Au-delà du seul cadre associatif, l'INSEE a rendu public les premiers éléments d'une étude sur " *L'économie sociale et solidaire en Ile-de-France* " qui sera publiée au premier trimestre 2004. Cette étude recense 71000 établissements relevant, à son sens, de l'économie sociale et solidaire dont 65 000 associations, 2400 coopératives et 800 mutuelles. Un tiers seulement des établissements emploie des salariés pour un total de 608 000 emplois. Cette première photographie du secteur de l'économie sociale et solidaire régionale laisse encore dans le flou de nombreuses questions notamment sur le poids économique du secteur et l'impact économique du bénévolat. Celui-ci n'apparaît qu'en creux puisque deux tiers des établissements pris en compte n'ont une activité que grâce aux bénévoles. Sources " INSEE IDF à la page " n°227, daté de septembre 2003.

En Languedoc Roussillon : un tiers secteur qui compte

Une étude, intitulée " Evaluation économique du secteur de l'économie sociale en Languedoc-Roussillon", est parue en octobre 1999 à l'initiative du Groupement Régional de la Mutualité et de la Mutualité et des Associations (GRCMA) en Languedoc-Roussillon et du Centre d'Etudes de Projets de la faculté des Sciences économiques de Montpellier avec le soutien du Conseil Régional.

A partir d'une enquête de terrain, les principaux indicateurs étudiés ont été la création de richesse, le maintien des richesses nettes et les créations d'emplois nets directs, indirects et secondaires.

L'économie sociale en Languedoc Roussillon représente une valeur ajoutée totale (directe et indirecte) de 14,3% du PIB dont 51% revient aux associations (36% aux coopératives, 13% à la mutualité). Soit pour le secteur associatif une valeur ajoutée totale de 2,65 millions d'euros.

L'emploi dans l'économie sociale de la région représente 12,3% de l'emploi total ETP dans la région dont 65% pour les associations (26% les coopératives, 9% la mutualité). L'emploi associatif correspond à 95 253 salariés ou 40 335 équivalent temps pleins.

Les associations en Rhône Alpes

L'économie sociale et solidaire représente 10% des établissements employeurs et 10% des salariés de la région au 1er janvier 2001. On peut préciser que dans les zones de l'emploi les moins urbanisées, 11,8% de l'emploi dépend de l'économie sociale et solidaire. Sur les 19 300 établissements employeurs, 15 900 sont des associations. Sur les 172 000 salariés, 129 000 sont employés par des associations soit 75% de l'emploi du secteur.

Source : La lettre INSEE Rhône-Alpes, n°17 janvier 2004

Interpeller et rencontrer les candidats au nom du monde associatif organisé

Quatre CPCA régionales nous ont fait part de leurs actions dans la campagne électorale en cours pour les élections régionales des 21 et 28 mars 2004. Aucune d'entre elles naturellement n'a pris position pour une liste en particulier, toutes ont choisi de ne saisir que les principales listes des candidats républicains sur leurs propositions et revendications associatives. Bien d'autres actions, sectorielles ou interassociatives ont eu lieu, nous suivrons tout au long de l'année l'état des concertations post-électorales dans toutes les régions engagées dans une action en faveur de la vie associative.

En Ile de France, une interpellation des candidats pour un partenariat effectif et une reconnaissance des associations

La CPCA Ile de France saisit l'occasion des élections régionales pour interpeller les divers candidats et ainsi l'exécutif de la région qui sera élu. Depuis déjà plusieurs mois, les coordinations réunies au sein de la CPCA travaillent à l'élaboration d'une charte d'engagements réciproques qu'elle pourrait proposer au conseil régional comme cadre partenarial. Mais au-delà de ce cadre partenarial entre associations et région, c'est la reconnaissance du rôle des associations dans la vie culturelle, économique et sociale de la région qui est en jeu. Les associations par leurs bénévoles participent, à travers l'offre importante de services et de loisirs (culture, éducation, santé, social, sport ...), à la vie de la région à la structuration du territoire, au développement économique, notamment au travers des emplois associatifs qui ne sont pas que des emplois aidés ou d'insertion.

La CPCA Ile de France a donc saisi l'occasion de cette campagne pour d'une part réaffirmer l'importance du tissu associatif et pour proposer un cadre partenarial précis relevant de cette reconnaissance. Ainsi après une élaboration collective avec les différentes composantes de la CPCA Ile de France, une plate-forme de revendications a été communiquée aux listes candidates. Cette plate-forme a d'une part l'ambition de lancer un débat dans le cadre de la campagne des élections régionales mais elle est surtout force de proposition pour après les élections.

La CPCA IDF insiste sur la nécessaire concertation avec les associations, bien plus que sur le cadre de cette concertation ne peut être défini que sur l'acceptation par les acteurs régionaux et locaux de cette nécessaire concertation et participation aux décisions publiques. La plate-forme de revendications insiste également sur la prise en compte des valeurs associative et des principes de démocratie, cadre légitime de l'action associative.

Extraits de la plate-forme de revendications CPCA Ile de France

" Les unions et fédérations régionales associatives, oeuvrant en Ile-de-France dans les différents secteurs de la vie sociale, se sont regroupées au sein de la CPCARIF afin de constituer l'interlocuteur représentatif des associations.

La CPCARIF demande aux candidats aux élections régionales de reconnaître dans leur programme :

- 1- la contribution des associations à la vie démocratique de la Région, à la création de liens sociaux entre les citoyens de l'Ile-de-France
- 2 - le rôle des associations dans le développement culturel, social et économique de la Région
- 3 - les unions et fédérations dont le secteur associatif s'est doté afin d'assurer sa représentation

Le mouvement associatif propose que cette reconnaissance se traduise par des engagements sur les objectifs de la coopération entre les élus régionaux et les associations et sur la mise en œuvre d'actions de soutien à la vie associative.

(...)

Considérant les associations comme partenaires des politiques régionales, les élus régionaux prendront les mesures nécessaires pour :

- promouvoir et faciliter l'engagement bénévole
- soutenir les emplois associatifs en contribuant à la création d'emplois au service d'activités innovantes, à la pérennisation des emplois créés, à la formation des salariés du secteur associatif par la mise en place de formations spécifiques et la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.).
- consulter les associations en faisant appel à leurs fédérations régionales au moment de l'élaboration des programmes régionaux dans les secteurs les concernant, les associer à la mise en œuvre des mesures prévues et au suivi des décisions prises
- établir des relations dans la durée et la transparence, privilégiant les contrats d'objectifs, des financements pluriannuels et assurer la simplification des procédures "

La CPCA Centre, quelle continuité ? Quel renforcement des dispositifs existants ?

La Charte des engagements réciproques a été déclinée sur le plan régional le 4 décembre 2002. Depuis cette date, plusieurs actions ont été mises en place dont, notamment le Contrat Associatif Régional (voir infra), le site Internet Vie Associative ainsi que des outils financiers. A l'approche des élections régionales, en cette période de décentralisation, l'Etat transfère de nouvelles compétences aux régions, la Conférence permanente des coordinations associatives de la région Centre a pris contact avec les principales listes se présentant devant les suffrages des électeurs afin de connaître leurs intentions concernant les outils existants ainsi que leurs propositions de nouveaux partenariats.

Dans ce courrier la CPCA demande aux candidats quelles sont leurs intentions aux vues des dispositifs qui existent déjà. Ces dispositifs constituent une réelle avancée en direction du secteur associatif, jusque là très peu pris en compte. Même si un réel partenariat est en place, son amélioration et le rappel incessant du poids des associations dans la région est essentiel. Il ne s'agit pas seulement de poursuivre une action existante en faveur des associations mais d'une reconnaissance politique du rôle de la CPCA renouvelée d'une part et d'un développement des dispositifs actuels, voire l'apparition de nouveaux outils. Quelque soit la région, le partenariat existant ne fait pas l'économie de nouvelles exigences partenariales tant du côté associatif que du côté des élus.

<http://centre.cPCA.asso.fr>
ou www.associations.regioncentre.fr

Le Contrat Associatif Régional en région Centre: une aide aux pro- jets de développement d'activité

L'objectif de ce nouveau dispositif, mis en place par le Conseil Régional, est d'aider les associations en voie de pérennisation en participant au financement de projets d'activités spécifiques. Ce projet doit s'inscrire dans une logique de solvabilisation de l'activité.

C'est une aide portant au maximum sur cinq ans. Il comprend deux volets distincts entrant en complémentarité. Il est possible de les mettre en oeuvre de manière successive. Le volet "Aide à la création d'emploi" d'une durée maximum de 2 ans est une aide à la rémunération sur 2 ans pour la création de postes en Contrat à Durée

Indéterminée à temps plein ou partiel La subvention accordée par poste est forfaitaire, elle varie en fonction du niveau de rémunération. Le volet "Aide au développement d'activité" d'une durée maximum de 3 ans. Le montant de l'aide correspond à une participation au financement d'un projet d'activité spécifique. La subvention varie entre 15 000 euros et 50 000 euros pour la durée du projet, située dans la limite de 50% de l'assiette éligible du projet. Dans le cadre de la Charte des engagements réciproques avec le Conseil régional, une équipe de conseillers associatifs issus des différents réseaux composant la CPCA Centre peuvent accompagner les associations pour le montage de leur projet en fonction de leur secteur d'activité et/ou de leur situation géographique. Le projet est instruit par le "pôle association" du Conseil régional pour être présenté pour avis au Comité de Pilotage "Economie Solidaire". Enfin, il est soumis à la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional.

CPCA Basse-Normandie : zoom sur un débat avec les divers candidats

La rencontre entre représentants associatifs et candidats organisée par la CPCA Basse-Normandie le 24 février 2004, est une illustration des débats actuels autour de la place des associations dans la vie de la région. La reconnaissance des associations ne fait pas de doute, mais qu'en est-il de la place qui leur est accordée?

Lors de cette rencontre à laquelle étaient invités les divers médias régionaux, la C.P.C.A se proposait d'échanger avec les candidats sur trois thématiques qui relèvent de sa compétence inter-associative : la reconnaissance de la C.P.C.A par le conseil régional, la place et le rôle du mouvement associatif dans la démocratie participative, le développement et l'accompagnement de la vie associative dans la région.

Sur les 7 listes invitées, 4 listes étaient présentes (UDF, PRG-Verts, PS-PC-MRC, Alternative citoyenne) et 3 excusées (UMP, CPNT, LO-LCR).

A l'unanimité générale, y compris sur les modes pratiques, augmentation du nombre de représentants au CESR, création d'un fonds régional d'aide à la vie associative (FRDVA), signature d'une Charte, il y a une reconnaissance des associations. Par contre seules les listes Verts et Alternative Citoyenne reconnaissent la nécessaire prise en compte du tiers secteur comme une composante de l'économie générale. Les candidats des 4 listes représentées ont également unanimement insisté sur la nécessaire transparence des associations. En ce qui concerne la consultation, l'UDF privilégie les associations de base, les 3 autres listes respectent l'organisation propre aux associations et privilégient les têtes de réseau. Enfin en matière de démocratie participative, les 4 veulent la préserver ; Alternative Citoyenne et les Verts vont plus loin en voulant davantage associer les associations à la démocratie "élective".

CPCA Aquitaine : questions aux candidats des élections régionales

La CPCA Aquitaine dans le cadre de cette campagne pour les élections régionales a proposé une rencontre aux divers candidats afin d'évoquer les questions relatives à la vie associative. Le premier candidat rencontré le 1er mars a été Alain Rousset, Président sortant, tête de la liste " l'Aquitaine, avec vous " liste PS, Verts, PRG. D'autres rencontres sont envisagées.

Pierre Delfaud Président de la CPCA Aquitaine a rappelé la démarche de la coordination qui questionne les têtes de listes (le FN n'est pas sollicité) sur quatre axes principaux : les relations entre l'institution régionale et les têtes de réseaux du mouvement associatif ; les actions régionales de formation en direction des responsables bénévoles des associations ; le soutien à l'emploi associatif ; les procédures de contractualisation avec les associations et leurs fédérations dans le cadre des politiques régionales et des nouvelles compétences de l'échelon régional.

Martine Lignières-Cassou, Députée des Pyrénées Atlantiques et déléguée nationale du Parti Socialiste à la vie associative a lancé le débat. Elle a noté que le paradoxe pour les socialistes est d'avoir vécu corollairement un temps fort avec les associations (la charte du 1er juillet 2001) et des liens affaiblis avec les forces vives : " le politique 'surplombe' il s'est coupé du terrain. Poser la question des associations c'est poser la question de la démocratie. Nous ne sommes plus dans des logiques de 'courroies de transmission' ". Elle rappelle que les associations sont des acteurs déterminants dans la lutte contre le chômage en ce sens que si la croissance économique est nécessaire elle ne suffit pas et que les associations apportent aussi une dynamique culturelle, une cohésion sociale et une élévation du niveau d'éducation. Elle a rappelé des points du programme de son parti en insistant notamment sur le fait que gouverner autrement est indispensable en faisant une meilleure place à la concertation, à la négociation. " En Aquitaine particulièrement nous devons renforcer le soutien à l'économie sociale (le Conseil sortant

a beaucoup investi dans l'insertion par l'économie). Nous devons vous aider à valoriser les coopérations entre coordinations pour une meilleure mutualisation des logistiques. Vous devriez investir davantage la coopération internationale et la solidarité pour le développement. "

Alain Rousset a insisté sur la démarche qui a conduit à la signature de la charte le 1er décembre 2001 entre la CPCA régionale et la région. Des axes sont tracés dans son programme, à cette heure ils ne sont pas encore opératoires ; à plusieurs reprises le candidat a affirmé que les associations seraient invitées pour une concertation préalable à l'établissement des règlements. Notons plus particulièrement :

La volonté de poursuivre le dialogue et de l'organiser plus formellement au travers de la mise en place d'un conseil régional de la vie associative. Lieu de propositions, de débats, d'évaluation dont la composition et les missions seront définies après une concertation à mettre en place rapidement.

L'objectif de poursuivre et d'améliorer l'aide à l'insertion : augmentation des crédits et création d'une caisse solidaire, soutien à la prise de risques et centre de ressources

La volonté de rendre plus faciles l'accès aux dispositifs de formation professionnelle pour les salariés des associations (procédures et adaptation des contenus). La formation des bénévoles doit être intégrée dans cet effort. La création d'un nouveau dispositif d'aide à l'emploi - les emplois tremplin- qui se développera dans deux directions : les emplois associatifs et l'éducation (notamment dans les lycées). Les modalités ne sont pas arrêtées, seules des limites sont évoquées : le budget de la région ne suffirait pas à reprendre tous les emplois NS-EJ !

Il est nécessaire de consulter les collectivités départementales pour solliciter des coopérations. Priorité à un premier emploi ? des domaines prioritaires ? une pluriannualité des aides ? Les réponses ne sont pas encore élaborées.

www.aquitaine.cPCA.asso.fr

www.associations-aquitaines.org

Les différents partis s'expriment sur la participation associative

Nous avons demandé aux grands partis républicains d'exprimer, soit sous forme d'interview soit par des extraits du programme, soit par une plate-forme de propositions, leur vision du lien aux associations dans les territoires.

Nous avons contacté les principaux partis républicains en lice pour ces élections avec plus ou moins de réussite, certains n'ayant pu, faute de temps semble t-il, répondre à notre invitation close le 8 mars. Nous diffuserons l'intégralité des réactions, des plate-formes, des propositions, des interviews sur notre site Internet tout au long du mois de mars.

Pierre Albertini

Vice-président de l'UDF, Chargé du projet politique

" En France, le pouvoir d'attraction du mouvement associatif représente un phénomène très important puisque plus de 20 millions de Français sont concernés. Réunis autour de valeurs communes (dans les domaines sportif, culturel, social, humanitaire, civique...), ils peuvent, grâce à la loi de 1901, construire ensemble des projets. Dans un monde qui a tendance à s'uniformiser, cette dimension humaine mérite d'être protégée.

Au nombre, estimé de 6 à 700 000, les associations constituent un outil irremplaçable permettant de préserver le lien social et de lutter contre l'isolement. Petites ou grandes, ces associations sont tout à la fois un relais et un partenaire naturel des collectivités locales. Les unes et les autres sont des instances de proximité qui, dans leurs fonctions respectives, assument un rôle indispensable dans le domaine de la cohésion sociale. Aujourd'hui, ce dernier est amené à s'intensifier : notre pays connaît des turbulences et vit des fractures qui mettent à mal le pacte républicain et risquent de conduire à une communautarisation dangereuse de notre société.

Les élections régionales sont l'occasion de rappeler

que les associations exercent une fonction majeure. Comment imaginer gouverner sans s'assurer au préalable de la justesse et de l'efficacité de la politique à mettre en oeuvre ? La démocratie de demain sera fondée sur une meilleure association des citoyens aux décisions. A l'occasion des élections régionales, l'UDF s'est engagée à favoriser l'expression citoyenne : procédure référendaire, consultation des habitants par Internet, création de conseils de territoire sur le modèle des conseils de quartiers.

En parallèle, la participation des associations à la vie des territoires doit être encouragée : il s'agit là d'une démarche " naturelle " conduisant les élus locaux à être à leur écoute et à les consulter régulièrement. Au-delà de ce préalable indispensable, c'est dans le partenariat et la contractualisation que devront s'inscrire ces relations. Sur de nombreux dossiers : insertion, santé, difficultés scolaires, culture, sport..., la signature de contrats d'objectifs pluriannuels assurant la pérennité des financements et la continuité de l'effort, permettrait aux associations de se développer et d'agir sur une base sereine et responsable."

UMP

Contribution à venir sur le site de la CPCA à partir du 15 mars:

www.cPCA.asso.fr/actu/elections/elections.html

Les Verts et les associations : favoriser l'économie solidaire et la démocratie participative

Le lien entre les Verts et les associations n'est pas un objectif, mais un fait constitutif de leur existence. La plupart des militants sont eux-mêmes issus du milieu associatif, mais surtout, l'écologie politique a comme pierre angulaire le tissage permanent de liens entre société civile, élus et habitants.

Nos priorités sont :

- 1 - la démocratie participative
- 2 - le développement de l'économie solidaire

1 - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les Verts sont porteurs d'un projet politique qui entend donner la parole aux citoyens et aux collectifs de citoyens - associations, scops, syndicats...- pour construire avec eux les décisions collectives. Les

récentes évolutions législatives, comme la Loi de démocratie de proximité de février 2002, ont permis quelques progrès : généralisation des Conseils de quartier dans les villes de plus de 20 000 habitants, introduction d'articles permettant par exemple l'organisation de consultation sur les projets d'aménagements de compétences locales,... Mais ces améliorations, à la fois insuffisantes et essentiellement institutionnelles ne peuvent faire oublier les manques encore immenses en matière de démocratie locale. Il faut poursuivre, amplifier et expérimenter. La région peut être une bonne échelle pour cela.

Propositions au niveau régional :

- Consultation des associations compétentes pour lan-

cer de nouvelles politiques sur les sujets qui les concernent ;

- En cas de création d'agences, d'instituts ou d'observatoires par le Conseil régional, intégration d'associations, d'usagers, de syndicats...
- Intégration des associations d'usagers dans les organismes paritaires quand cela est possible ;
- Mettre en place des conseils d'habitants équivalents aux conseils de quartier au niveau régional : ils doivent être autonomes (ouverts à tous et toutes, animés par des habitants), écoutés et dotés de moyens budgétaires. C'est essentiel si l'on veut véritablement rapprocher la gestion des citoyens, et pour que les habitants qui s'impliquent dans ces instances puissent "voir le bout de leurs actes".
- Expérimenter d'autres modes de consultation et de participation des habitants pour élargir le champ de la démocratie locale (panels de citoyens notamment ...)
- Favoriser la participation des citoyens, quel que soit l'âge, le quartier, la condition sociale, la nationalité ;
- L'apprentissage de la vie sociale et de la décision collective démocratique pour les jeunes est primordiale. C'est pourquoi nous soutenons la création de Conseils d'enfants (10-13 ans par exemple) et de Conseils de jeunes, bénéficiant de moyens (soutien logistique, budget,...) lorsque les jeunes le souhaitent. Il faut aussi encourager la participation des jeunes au sein des associations locales (et pas seulement sportives).
- Les personnes étrangères de nationalité extra communautaire sont aujourd'hui exclues de la vie démocratique locale. Pourtant, il est grand temps de faire participer ces différentes communautés à égalité avec les autres habitants. Les Verts proposent, dans l'attente du droit de vote pour les résidents étrangers, de multiplier les expériences de Conseils de Résidents étrangers autant au niveau local que régional.
- Dans le cadre d'actions intergénérationnelles, l'expression des personnes âgées doit être favorisée par l'expérimentation de Conseils des Sages. Toute élaboration d'action dans leur direction (fêtes, voyages,...) doit faire l'objet d'élaboration commune.
- Consultation des habitants en amont de tous les grands projets d'aménagements urbains (ZAC, PDU, PLU,...) dans une véritable démarche de co-construction

tion de l'intérêt collectif et de co-production de la décision publique.

2 - ECONOMIE SOLIDAIRE

Tiers-secteur, entreprises sociales, économie solidaire, ces appellations ont fleuri depuis les années 1970 pour désigner un mouvement important et disparate. Des agriculteurs bio fondent une société coopérative pour maîtriser la mise en marché de leurs produits ; des travailleurs sociaux créent des entreprises d'insertion pour la collecte et le tri des déchets, etc. Ce type d'activités représente d'ores et déjà plus de 1 700 000 emplois à travers 760 000 entreprises. L'économie sociale et solidaire, les entreprises coopératives et mutualistes représentent autant de formes alternatives à la propriété du capital de l'entreprise qui doivent être encouragées par une loi-cadre, adoptée dès la première année de la législature, qui consacre et protège durablement leur spécificité.

Nous soutenons toutes ses formes que nous avons expérimentées à travers l'histoire et considérons qu'elles constituent un des supports essentiels d'une progression démocratique dans les pays émergents et les pays du Sud, où de nombreux droits fondamentaux restent à conquérir.

Propositions au niveau régional

- Créer une ligne budgétaire conséquente pour soutenir l'économie solidaire et le tiers secteur en général.
- Encourager le développement des associations loi de 1901, qui représentent 300 milliards de francs de budgets de dépenses (dont 60 % subventions publiques et 40 % financements privés) et 1,5 million de salariés, soit 900 000 équivalents temps plein. Leur contribution à la société doit enfin être reconnue. Généralisation des conventions pluriannuelles entre la Région et les associations.
- Soutenir les organismes de formation, de professionnalisation et de contrôle du tiers-secteur.
- Favoriser l'accès au foncier et à l'immobilier pour les entreprises alternatives.
- Intégrer des compensations financières automatiques et de droit en cas de retard de paiement des subventions publiques d'Etat.

Associations et élections territoriales

Extraits de la plate-forme de propositions du Parti Socialiste

(...)

"Les socialistes proposent de multiples initiatives organisées autour de trois principes :

- reconnaître le mouvement associatif comme interlocuteur à part entière
- mettre en place des outils pour soutenir le développement des associations
- Définir l'espace possible pour les associations dans chaque domaine de compétence du conseil régional.

Reconnaître les associations comme des interlocuteurs à part entière :

- développer une charte de la vie

associative décrivant la contribution des associations au développement des territoires. Cette charte s'appuiera sur un diagnostic de la situation des associations, une approche prospective de la contribution des associations et de leurs bénévoles au développement des territoires. La charte constituera un cadre sur lequel le conseil régional et les associations pourront débattre et bâtir des relations structurantes ;

- renforcer la représentation des associations au sein des CESR et notamment leur permettre de se constituer en groupe de plein exercice.

- inscrire les associations dans les divers espaces de concertation, institutionnels et autres (conseils de développement de pays...) mis en place au sein du territoire régional et envisager l'indemnisation du temps consacré à la représentation administrative.

- Des outils financiers : décliner le dispositif Buffet de conventionnement, déléguer aux comités permanents des conseils généraux la latitude d'attribuer des subventions pour en diminuer le délai de versement.

Mettre en place des outils pour soutenir l'essor des associations :

- Passer des conventions pluriann-

nuelles avec les têtes de réseau pour leur permettre de prendre en compte la nouvelle donne territoriale et les aider à structurer les réseaux régionaux ;

- Décliner en direction des associations et de manière spécifique, les différents outils (appels d'offre, formation professionnelle...) mis à la disposition des entreprises en matière d'ingénierie que ce soit dans le domaine de la recherche, de la mobilisation de nouveaux financements, dans la mise en place de nouveaux espaces de coopération, dans la création d'emplois...

- soutenir l'investissement notamment au plan de la rénovation et de la reconversion du patrimoine associatif,

- favoriser l'accès des associations aux technologies de la communication, aux médias ;

- créer un fonds régional de soutien à la vie associative

- Inscrire les associations comme partenaires de l'action des socialistes pour chaque domaine de compétences du conseil régional

Au plan de la formation :

- développer la qualification des salariés des associations, aider les bénévoles à développer leurs compétences

- prendre en considération la spécificité des organismes de formation associatifs (contribution des bénévoles aux actes de formation, inscription dans l'économie sociale...)

- soutenir la validation des acquis de l'expérience bénévole

- Ouvrir le champ de la formation professionnelle continue à une formation assurée par des bénévoles. au plan des universités

- inciter les universités à soutenir l'engagement des étudiants dans la vie associative

- inviter les universités à s'intéresser à la question associative : développement de formations nouvelles, de programmes de recherche sur le rôle, la place des associations au sein du territoire régional...

développement économique :

- prendre en compte l'action économique des associations

- décliner en leur direction les outils mis à la disposition des

entreprises

valoriser la contribution des associations dans la création d'un environnement propice à l'activité économique

- inscrire les associations comme des partenaires à part entière lors des débats, des réflexions sur le développement économique...

- Soutenir la création et le développement de groupements d'employeurs associatifs.

Encourager les réseaux associatifs à se structurer sur une logique territoriale

- Soutenir les démarches allant dans le sens d'un schéma régional de la vie associative

- inciter les associations agissant sur le territoire régional à s'inscrire dans une logique de coopération interassociative : rassemblement de moyens, groupements d'employeur, bourses d'échanges

- faire des associations des partenaires à part entière du développement local notamment au sein de structures comme les conseils de développement là où ils existent."

(...)

Une région où chacun aura son mot à dire

Extrait du programme communiste pour la région Ile de France

"Aujourd'hui, tout se décide sans que vous soyez consultés. Des plans se succèdent en matière de transports, de constructions, d'équipements, d'éducation, d'organisation du travail, sans que l'avis des habitants et des salariés soit sollicité. Cela affaiblit la prise en compte de l'intérêt général et aboutit à des gaspillages, des non sens et beaucoup d'inefficacité. Notre projet veut porter clairement une volonté de faire reculer tout ce qui domine, exploite, humilie en donnant de nouveaux droits et de nouveaux pouvoirs aux personnes, à toutes celles et ceux qui s'engagent dans la vie publique : élus, responsables syndicaux, politiques, associatifs.

Nous proposons de vous donner un droit de parole et de contrôle des décisions prises. En même temps nous souhaitons définir les moyens à mettre en place. Ces droits pourraient se traduire par l'établissement de "Chartes de la citoyenneté" aux niveaux local, départemental et régional. Ces textes définiraient les conditions d'accès de tous à l'information, les structures de participation, les droits d'initiative populaire et la mise en place de procédure d'évaluation publique des politiques menées par le mouvement social, ses représentants et la population elle-même. Pour pousser le plus loin possible la démocratisation

de l'assemblée régionale, nos élus proposent pour le prochain mandat, des actes forts comme la mise en place d'un budget participatif, le droit de recours à des référendums locaux, la démocratisation de l'appareil administratif, la création d'un observatoire pour le respect des engagements pris et la mise à disposition de moyens d'expertises pour les associations.

L'élaboration d'un Agenda 21 est aujourd'hui à l'ordre du jour. Un des axes majeurs de cet outil est la démocratie participative au service d'une politique tournée vers le développement durable. Pour cela il est nécessaire de s'assurer l'étroite collaboration des élus, de nos concitoyens et du personnel de la région. Plus cette collaboration sera importante, plus le document que nous rédigerons ensemble reflétera les réelles aspirations des personnes concernées et plus nous pourrons nous assurer de leur implication dans cette démarche. Cela nécessite de lancer une grande campagne d'information, de sensibilisation des Franciliens sur l'Agenda 21, les prévenir de l'intérêt qu'il représente et de ses objectifs, les tenir informés de l'évolution de son élaboration et solliciter activement leur concours à sa rédaction et au suivi de sa mise en œuvre."

Où en sommes-nous de l'acte 2 de la décentralisation ?



Interview: O. DULUC, délégué général de l'UNADEL

Actuellement se discute la loi des responsabilités locales à l'assemblée nationale après premier examen au sénat en novembre dernier. Quelles tendances se dégagent de cette loi ?

La loi sur les responsabilités locales est donc l'acte 2 de la décentralisation ; elle est discutée avant les élections régionales mais sera certainement votée après.

Sur ce point je rappelle que les électeurs sont convoqués pour élire des conseillers régionaux et généraux (pour moitié), qui n'auront pas fait campagne sur la base des futures nouvelles compétences. En terme de débat

“Une décentralisation idéale, c'est à la fois une réflexion sur l'intervention publique et une réflexion sur le principe de subsidiarité”

démocratique, cela n'aide pas forcément.

La plus grande surprise est que par cette loi sur les responsabilités locales, les départements vont sortir beaucoup plus renforcés que les régions ou les communautés de communes.

Or aujourd'hui, il existe de nouvelles formes de structuration du territoire l'Europe, les régions et l'intercommunalité ; elles ne sont pas oubliées mais bien moins considérées que les départements.

En cela les plus critiques peuvent voir dans cet acte 2 non pas une décentralisation mais une réor-

ganisation administrative de l'intervention publique et sur ce terrain les départements ont toujours été les bons élèves car ils ont été construits sur les mêmes modèles et la même philosophie que l'Etat. S'il s'agit de décentraliser l'intervention publique, il n'y a pas de meilleure structure que les départements. Par contre pour réfléchir à une logique de territoires de projet, une logique de plus de démocratie participative ou de contrôle citoyen, les départements ne sont pas les meilleurs élèves du lot.

Quelle serait la décentralisation idéale ?

Une décentralisation idéale, c'est à la fois une réflexion sur l'intervention publique et une réflexion sur le principe de subsidiarité, c'est à dire la reconnaissance de l'échelon le plus pertinent pour gérer un problème. Une décentralisation idéale c'est aussi un possible contrôle citoyen.

Sur le premier point l'organisation administrative, il n'y a pas de doutes, c'est effectivement ce qui est discuté en ce moment, sur le deuxième point la subsidiarité, on peut avoir des doutes. Quant au développement de la citoyenneté et du contrôle démocratique, à part deux mesures qui sont totalement anecdotiques, comme par exemple le référendum local, il est le grand absent de ce texte de loi.

Que doit apporter la loi dans cette phase de décentralisation ?

Le maître mot, je ne crois pas que ce ne soit qu'un slogan, c'est

la simplification. On continue à voir des thématiques gérées au plan national qui pourraient être gérées plus finement et plus efficacement au niveau local, régional.

Que l'Etat se désengage et que ce soit les départements ou les régions qui prennent plus de responsabilités cela ne me choque pas. La question se porte sur le rôle exact de l'Etat en matière de péréquation ; rien n'est réellement établi et nous avons des raisons d'être inquiets. Dans la loi, il y a effectivement une garantie de financement mais on ne trouve pas la posture selon laquelle l'Etat assume une péréquation intelligente.

Les enjeux et risques pour les associations ?

Première chose sur laquelle il faut insister par rapport aux associations, l'acte 2 de la décentralisation est en fait un acte 3. Le vrai acte 2 se situe entre 92 et 2004 où 82% du territoire s'est structuré en intercommunalité. Dans le fonctionnement associatif tel que je le perçois au niveau national, la structuration locale, notamment dans le domaine de l'éducation populaire, est encore faible. Et pourtant la vraie décentralisation silencieuse, est une décentralisation par délégation des communes vers un niveau supérieur. Un certain nombre d'intercommunalités ont pris des compétences dans le domaine du sport, de l'action sociale, de la culture, de l'animation. Les associations doivent être suffisamment structurées pour coller à ce nouvel

échelon territorial.

Deuxième élément, pour la première fois, ou presque, la décentralisation fait peur à ceux qui se laissent un peu tenter par une réflexion alter mondialiste. Une des mises en œuvre de la mondialisation au niveau national serait la décentralisation. On voit beaucoup dans la décentralisation la déréglementation, le moindre investissement de l'Etat, le moindre contrôle de la part de la société civile sur un certain nombre de sujets.

Honnêtement sur un plan pratique, le pouvoir central n'a pas empêché la fermeture d'un certain nombre de bureaux de postes, n'a pas empêché la mise en danger de certaines écoles. Ce n'est pas l'Etat central qui nous garantit le mieux un bon niveau d'investissement public sur toutes les portions du territoire. Par exemple, la gestion des collèges et lycées ou des transports a été meilleure par les régions ou les départements qu'elle ne l'a été par l'Etat.

Mais concrètement quelles questions dans ce contexte se posent aux associations ?

La question qui se pose aux associations et notamment aux mouvements d'éducation populaire, est : " croient-elles à leur véritable capacité à être un contre pouvoir. "

Est-ce qu'au niveau départemental et régional les associations pèsent et peuvent se structurer pour être partie prenante d'une société civile organisée. A titre personnel, je continue à y croire fortement.

L'expérience des conseils de développement, que ce soit dans les pays ou les agglomérations, est la manifestation d'une possible participation associative aux débats publics. La parole associative, pour peu qu'elle soit organisée sur un territoire, pour peu qu'elle soit réfléchie de façon inter associative, pour peu qu'elle ne soit pas seulement la défense d'intérêts propres à

l'association mais qu'il y ait une réflexion associative sur le développement d'un territoire, est entendue et écoutée.

Et donc au niveau départemental et régional, à condition de s'y préparer, de le vouloir, se dessine une véritable responsabilité politique pour les associations. Cela pousse un peu plus fortement à structurer les CPCA régionales, pourquoi pas départe-

"Il faut rappeler, aux candidats et aux futurs élus le poids économique des associations, notamment par le nombre d'emplois."

mentales, et surtout à mesurer un davantage ce que représente la structure associative sur les territoires de proximité.

En définitive, la décentralisation pose avec un peu plus d'urgence et d'acuité aux structures associatives la question suivante: " est-ce qu'elles se qualifient par un mouvement social, par un projet politique d'éducation citoyenne ou d'éducation populaire ou est-ce qu'elles se définissent par une technicité particulière ? ".

Dans tous les cas, le fait associatif, longtemps perçu comme naturel et implanté, compréhensible pour nos partenaires notamment au niveau national, n'est plus aussi évident dans ces nouveaux territoires. La proposition du nouveau président de la CPCA d'organiser des assises de la vie associative sous impulsion associative me paraît à ce titre tout à fait intéressante car elle réaffirme une appartenance à un mouvement social.

Je pense que les hommes forts de ces nouveaux territoires, les élus, les fonctionnaires territoriaux, ne savent pas suffisamment ce que représentent et font les associations. Pour un certain nombre de fonctionnaires publics territoriaux l'association est délégataire de services publics. Ils ne les perçoivent pas forcément comme force

de proposition, capables de participer à la définition, avec d'autres, de politiques publiques.

Quelles actions doivent mener les associations dans le cadre des élections régionales ?

Aujourd'hui l'association est perçue soit comme délégataire de service public, qui n'a pas à penser, soit comme une association locale disposant de vraies vertus mais où, selon les élus, il n'y a pas forcément besoin de professionnels. Or l'action associative a besoin de professionnels. A l'installation de ces nouveaux exécutifs, les associations ne doivent pas être perçues comme de simples opérateurs de lutte contre l'exclusion, mais elles doivent être reconnues jusque dans leur fonction employeur. Nous aurons un vrai rôle d'information et d'expression auprès des élus.

Il faut rappeler, aux candidats et aux futurs élus le poids économique des associations, notamment par le nombre d'emplois. Si on les renvoie au seul champ du social ou de l'emploi d'insertion on ne peut percevoir l'importance du tiers secteur sur les territoires.

Où en sommes-nous des expérimentations ?

La majeure partie des expérimentations auront lieu à partir de janvier 2005.

Un important travail d'information et de formation des citoyens et, pour nous, des responsables associatifs doit être fait. Pour l'instant, concrètement on ne voit pas qui fera ce travail d'échange des pratiques, dévaluation des compétences exercées sur un territoire et de leur possible transposition sur une autre portion du territoire. Il s'agit d'une responsabilité d'ordre national, or actuellement seule une information régulière du parlement sur toutes les expérimentations est prévue.

La Charte de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le 8 mars 2004 à l'occasion de la journée de la femme, le Premier ministre a remis la Charte de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette charte présente tous les engagements des services publics, des ministères en cette matière, mais aussi ceux des partenaires sociaux (syndicats et patronat), des élus locaux et enfin des associations. La CPCA a ainsi engagée tous ses membres sur des dispositions générales concernant : la valorisation de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un déterminant de l'avenir du mouvement associatif ; la mise en œuvre de l'égalité par les modes d'organisation de la vie associative ; la promotion du partage des responsabilités entre les femmes et les hommes dans les instances dirigeantes. Pour aller plus loin, un certain nombre de préconisations sont

avancées : engager le débat, inscrire dans la réflexion statutaire l'objectif de représentation équilibrée, analyser objectivement les situations, identifier des référents, organiser un réseau spécifique, former, informer etc.

Cette charte de l'égalité représente donc une déclinaison thématique des engagements associatifs pris le 1er juillet 2001 dans le cadre de la Charte des engagements réciproques entre l'Etat et les associations. Un certain nombre de coordinations ou fédérations se sont déjà saisies de la question, disposent de données et de plans d'actions. A noter en ce sens la Conférence européenne « Femmes et Sport » organisée par le CNOSF les 23, 24 et 25 avril prochains à Paris en clôture de la présidence française du réseau européen femmes et sport.

www.premier-ministre.gouv.fr
www.franceolympique.com

Brèves

12

L'appel au vote des réseaux associatifs

De nombreux réseaux ou associations mènent une campagne d'incitation au vote, notamment le CIDEM, retrouvez toutes les informations sur les élections régionales et européennes sur www.cidem.org.

Retrouvez l'article d'appel au vote du MRJC dans le n°41 des *infos du MRJC*, et une rubrique spéciale sur le site www.mrjc.org.

Vous pouvez également lire *les clés du citoyen 2004* aux éditions Milan presse en partenariat avec le CIDEM.

Le communiqué de presse d'appel au vote de la CPCA, est disponible sur le site www.cpc.asso.fr/actu/elections/elections.html, vous pouvez le diffuser très largement.

Enfin vous trouverez le dossier élections régionales des services publics sur :

www.service-public.fr/accueil/elections2004.htm

Résultats de l'enquête CPCA sur les subventions en 2003

Lancée en septembre 2003 dans le but de participer à l'évaluation officielle de la circulaire du Premier ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations, cette enquête a été élaborée avec l'aide d'une centaine d'associations qui ont répondu au questionnaire. La CPCA présente en conclusion ses premières propositions de relance politique du principe de la convention dans un cadre partenarial, de dispositions concrètes pour en vérifier l'intérêt pratique pour les associations, enfin de réflexions prospectives sur la mise en œuvre des conventions dans un cadre décentralisé et européen.

Télécharger les résultats de l'enquête sur www.cpc.asso.fr/actu/actualites.html

« FNDVA » lancement de l'instruction formation 2004

Le Décret réformant le « FNDVA » et relatif à la création d'un « conseil du développement associatif » va bientôt paraître, dans cette attente, la CPCA a obtenu de la part du Ministère de la Jeunesse et de l'Education nationale le lancement dans les meilleurs délais de l'instruction principale concernant les formations. En attendant sa signature, les associations peuvent commencer à élaborer leur dossier sur la base de l'instruction de l'année 2003. Les délais de retour au ministère devraient être a priori fixés au 15 mai 2004.

Directeur de publication : Frédéric PASCAL ; **Equipe de rédaction** : Julien ADDA, délégué général ; Chrystel MOUYSSSET, chargée de communication
Coordinations de la CPCA : ANIMA'FAC - vie étudiante ; CADECS - développement économique et social ; CCOMCEN - éducation nationale
CELAVAR - développement rural ; CNAJEP - jeunesse et éducation populaire ; CNL-CAFF - droits des femmes ; CNOSF - mouvement sportif ; COFAC - vie culturelle ; Coordination Environnement ; Coordination Justice - Droits de l'Homme ; Coordination Sud - Solidarité Internationale ; FONDA - développement associatif ; Ligue de l'enseignement
UNAF - vie familiale ; UNAT - tourisme social ; UNIOPSS - action sociale et santé.
Siège : 14, Passage Dubail - 75010 Paris. Tél. 01 40 36 80 10. Fax 01 40 36 80 11 info@cpc.asso.fr www.cpc.asso.fr
Imprimeur : Imprimerie FIP, 148, boulevard Masséna, 75013 PARIS